



J'ai signé un CDD tout en conservant mon CDI

Par **apy71**, le **02/04/2014** à **20:20**

Bonjour,

Je travaille depuis 02/2012 en CDI sur un poste de conseiller sur un plateau.

Un poste m'a été proposé en remplacement d'une collègue en congé parental en CDD (que j'ai accepté et signé en juillet 2013) dans un autre service dans la même entreprise. Il appellent ça une mutation temporaire.

Ce CDD doit se terminer en octobre 2014. Mon responsable me dit que si la collègue que je remplace revient pas le poste que j'occupe en cdd deviendrait un CDI.

Est ce légal de signer un CDD apres un CDI (visiblement c'est une pratique courante dans cette entreprise)

Quel principe s'appliquerait si je devais demissionner de cette société avant la fin de ce CDD ?

Merci de m'eclairer...

Cordialement,

Apy

Par **P.M.**, le **02/04/2014** à **21:13**

Bonjour,

Ce n'est pas un CDD que l'employeur aurait dû conclure mais un avenant temporaire à votre CDI...

Le CDI étant antérieur au CDD, c'est normalement le premier qui continue à produire ses effets...